

## DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-90

Objet : Approbation du programme fonctionnel et technique du projet de réhabilitation-extension du centre de secours renforcé de La Voulte-sur-Rhône

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

#### ❖ Présents :

##### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Ronan Philippe (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne

##### ➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Lieutenant Sébastien Contesse, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier

##### ➤ Autres membres de droit :

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

#### ❖ Excusés :

##### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Guy Clément, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Marc-Antoine Quenette, Ingrid Richioud, Julie Sicoit-Iliozer, Christophe Vignal

##### ➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

##### ➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

#### ❖ Procurations :

M. Marc-Antoine Quenette à M. René Sabatier

Mme Sylvie Dubois à M. Michel Villemagne

M. Jean-Manuel Garrido à M. Matthieu Salel

**Objet** : Approbation du programme fonctionnel et technique du projet de réhabilitation-extension du centre de secours renforcé de La Voulte-sur-Rhône

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L2421-2 à 5,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu la délibération n°2023-76 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2023 approuvant l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de La-Voulte-sur-Rhône, le lancement de cette opération et le vote de l'autorisation de programme,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité de lancer la procédure visant à recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre qui portera les études,

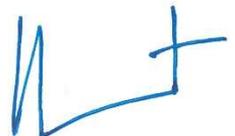
Considérant le planning prévisionnel de l'opération suivant :

- notification du marché de maîtrise d'œuvre : mai 2024
- durée des études : 9 mois
- durée des travaux : 12 mois y compris la période de préparation
- livraison : novembre 2026

Considérant le montant des travaux estimé à 1 800 000 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le programme fonctionnel et technique, tel que présenté en annexe et **ARRÊTE** le montant de travaux estimé.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 007-280712001-20231213-D\_2023\_90-DE



**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION ET  
LA REHABILITATION DU CENTRE DE SECOURS RENFORCE  
DE LA VOULTE-SUR-RHONE (07800)**

**PROGRAMME**

**Table des matières**

1.	Contexte.....	4
2.	Présentation du bâtiment.....	4
	a. Situation .....	4
	b. Accès et environnement .....	6
	c. Tableau de surfaces existantes .....	6
3.	Bilan fonctionnel.....	12
4.	Bilan technique .....	15
	a. Diagnostic de performance énergétique.....	15
	b. Cibles énergétiques .....	15
	c. Diagnostic amiante avant travaux .....	15
	d. Rapport de vérification des installations électriques .....	15
5.	Contraintes.....	15
	a. Continuité de service .....	15
	b. Bâtiment.....	15
	c. Urbanisme.....	15
6.	Les objectifs du projet.....	15
	a. Besoins en surfaces .....	15
	b. Schéma fonctionnel .....	18
	c. Les enjeux.....	19
7.	Hypothèses de répartition des locaux.....	20
8.	Exigences .....	23
	a. Performance énergétique .....	23
	b. Installations et équipements techniques – réseaux humides .....	23
	c. Courant fort et courant faible .....	24
	d. Eclairage .....	25
	e. Aménagements intérieurs.....	25
	f. Salle d’alerte .....	26
	g. Local VSAV - désinfection .....	26
	h. Box de rangement .....	26
	i. Organigramme .....	26
	j. Bardage .....	27
	k. Révision des portes sectionnelles .....	27
	l. Alarme incendie / protection incendie.....	27
	m. Zone “tenues de feux” .....	27
	n. Tour et tunnel de séchage .....	27
	o. Candélabres extérieurs.....	27
	p. City stade .....	27
	q. Aire de manœuvre et de désincarcération .....	28
	r. Cuves de défense incendie .....	28
	s. Bornes électriques de recharge de véhicules.....	28



9. Prestations supplémentaires éventuelles .....	28
a. Nouveau sens de circulation.....	28
b. Pylône de transmission.....	29
10. Montant et calendrier prévisionnels .....	29

## 1. Contexte

Le SDIS de l'Ardèche projette l'extension et la réhabilitation du centre de secours principal (CSR) de La Voulte-sur-Rhône (07800).

Disposant d'un effectif de 70 sapeurs-pompiers, d'une école de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et de 18 véhicules (VL, PL, autre matériel roulant dont les caractéristiques sont précisées en annexe), le CSR réalise environ 1700 interventions par an.

L'activité prépondérante du CSR est celle relative aux tâches de sécurité civile :

- prévention et évaluation des risques
- préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- protection des personnes, des biens et de l'environnement
- secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation

Les autres activités exercées comprennent la formation, le maintien en condition physique, les tâches administratives et la maintenance des équipements.

Devant le constat d'un effectif croissant, le CSR a été contraint de se doter de bâtiments modulaires qui permettent à titre provisoire d'accueillir les vestiaires féminins et les locaux JSP. De même le vieillissement général des installations techniques nécessite leur mise en conformité.

Le projet devra donc répondre à divers enjeux généraux tels que :

- l'amélioration de la qualité fonctionnelle des locaux
- l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment
- la remise aux normes des équipements
- l'augmentation des surfaces afin de répondre à l'accroissement des effectifs
- l'aménagement des espaces extérieurs
- l'optimisation du planning et de l'enveloppe de l'opération tant au niveau des études qu'au niveau des travaux

## 2. Présentation du bâtiment

### a. Situation

Adresse du site : 260 avenue Marie Curie / 07800 La Voulte-sur-Rhône

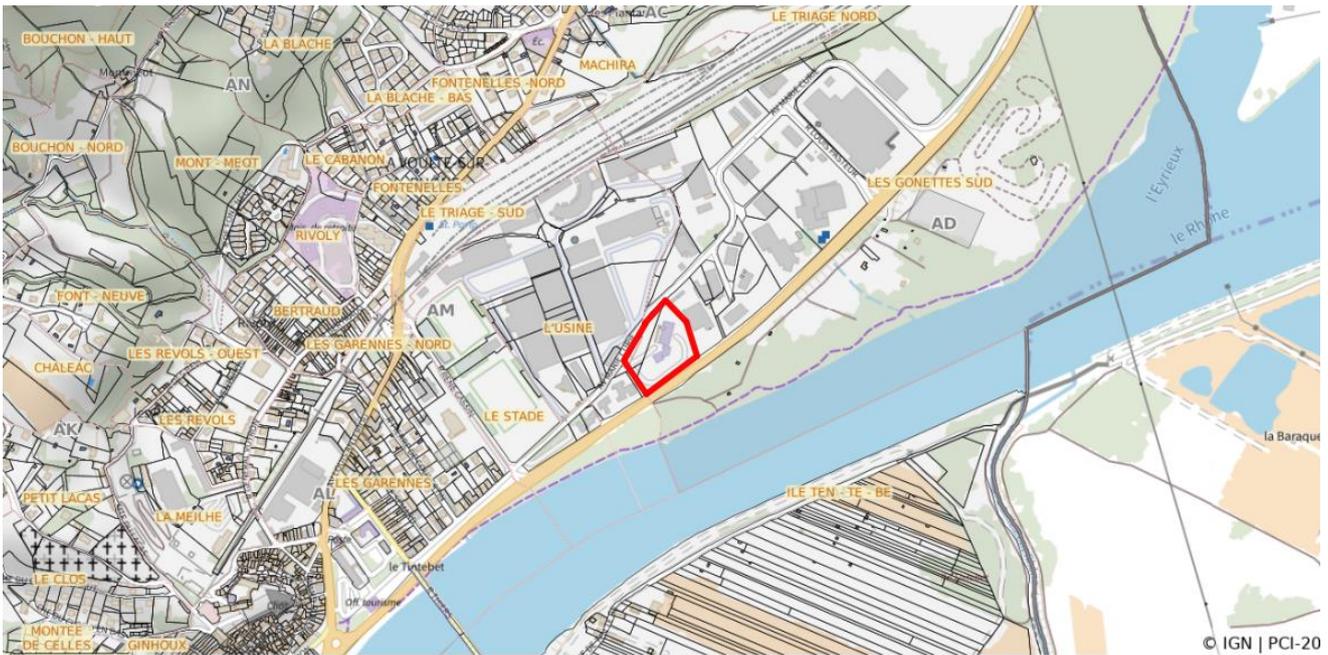
Section AD, n°67 pour une surface de 8 981m<sup>2</sup>

Section AD, n°61 pour une surface de 1 930m<sup>2</sup>

Section AD, n°31 pour une surface de 232m<sup>2</sup>

Section AM, n°460 pour une surface de 679m<sup>2</sup>

## PLAN DE SITUATION



## PLAN DE MASSE



b. Accès et environnement

L'accès sur le site se fait directement depuis l'avenue Marie Curie via un portail motorisé.

Le terrain est fermé et sécurisé en périphérie par des clôtures rigides.

L'examen des bâtiments environnants relève des bâtiments d'usine ou d'activité tertiaire.

c. Tableau de surfaces existantesRDC bâtiment administratif

Salle d'alerte	28m <sup>2</sup>
Local personnel de garde	10m <sup>2</sup>
Vestiaires hommes	74m <sup>2</sup>
Vestiaires filles	23m <sup>2</sup>
Local ménage	4m <sup>2</sup>
Cuisine	16m <sup>2</sup>
Foyer	47m <sup>2</sup>
Télé	23m <sup>2</sup>
Dortoir hommes	30m <sup>2</sup>
Chambres filles	15m <sup>2</sup>
Sanitaires	2m <sup>2</sup>
Circulations	75m <sup>2</sup>

347m<sup>2</sup>Etage bâtiment administratif

Chef de centre	17m <sup>2</sup>
Secrétariat	14m <sup>2</sup>
Salle de formation	45m <sup>2</sup>
Bureau formation + logistique	32m <sup>2</sup>
Bureau opération + adjoint chef de centre	11m <sup>2</sup>
Rangement + local ménage	7m <sup>2</sup>
Sanitaires	2m <sup>2</sup>
Circulations	20m <sup>2</sup>

148m<sup>2</sup>Remise

Ateliers mécaniques/fosse/compresseur	90m <sup>2</sup>
Remise PL et VL	475m <sup>2</sup>
Local équipes spécialisées	35m <sup>2</sup>
Stock Amicale	17m <sup>2</sup>
Stockage bouteilles d'eau	4m <sup>2</sup>
Buanderie	12m <sup>2</sup>
Salle de sports	36m <sup>2</sup>
Local pharmacie	23m <sup>2</sup>
Coin décrochage	6m <sup>2</sup>

698m<sup>2</sup>

Mezzanine

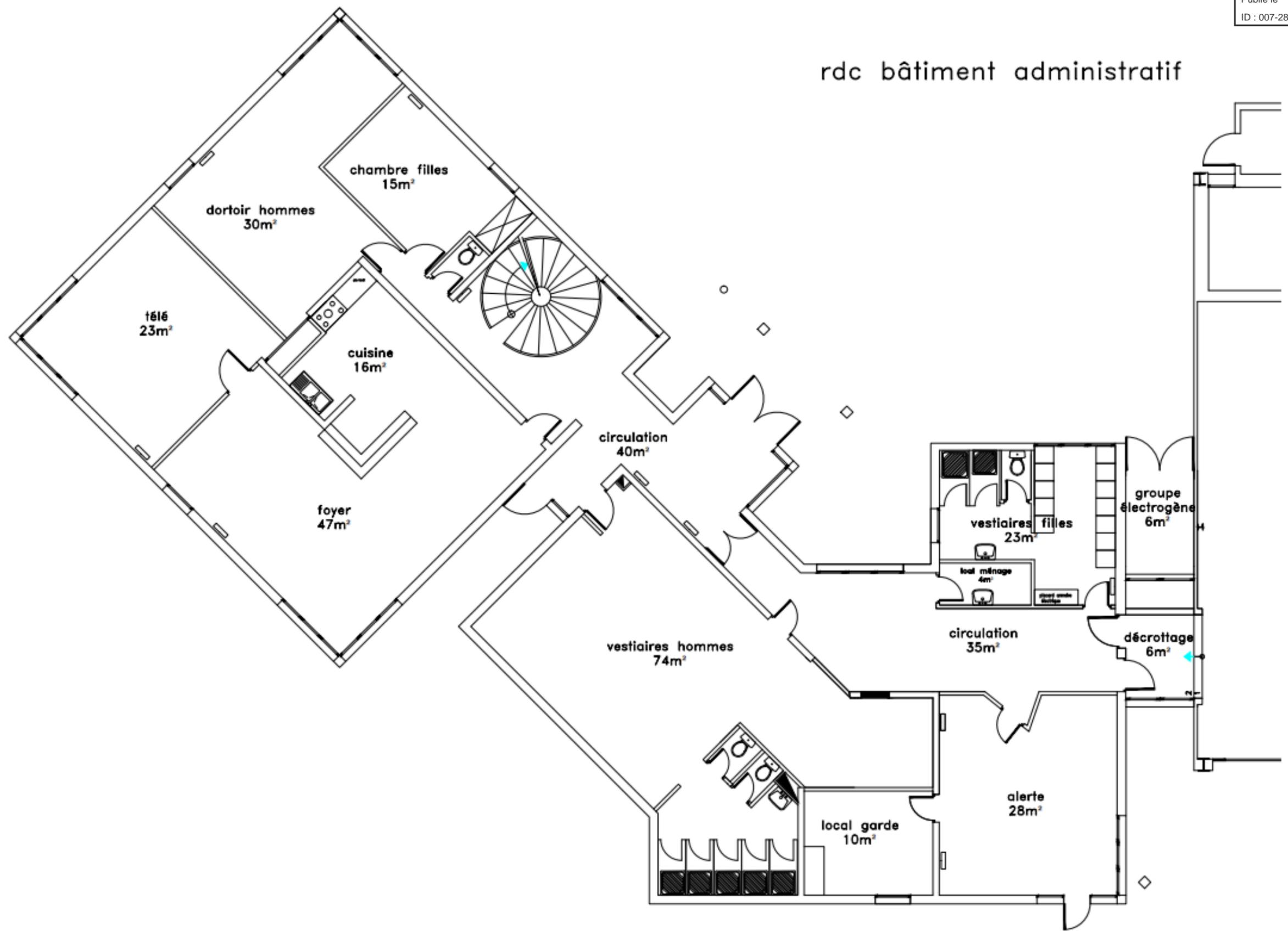
Vestiaires JSP filles	6m <sup>2</sup>
Vestiaires JSP hommes	12m <sup>2</sup>
Local habillement/fanfare	23m <sup>2</sup>
Salle de formation 2	23m <sup>2</sup>
Locale Amicale	23m <sup>2</sup>

87m<sup>2</sup>**Soit 1 280m<sup>2</sup> hors local chaufferie, local groupe électrogène et espaces extérieurs.**Extérieur

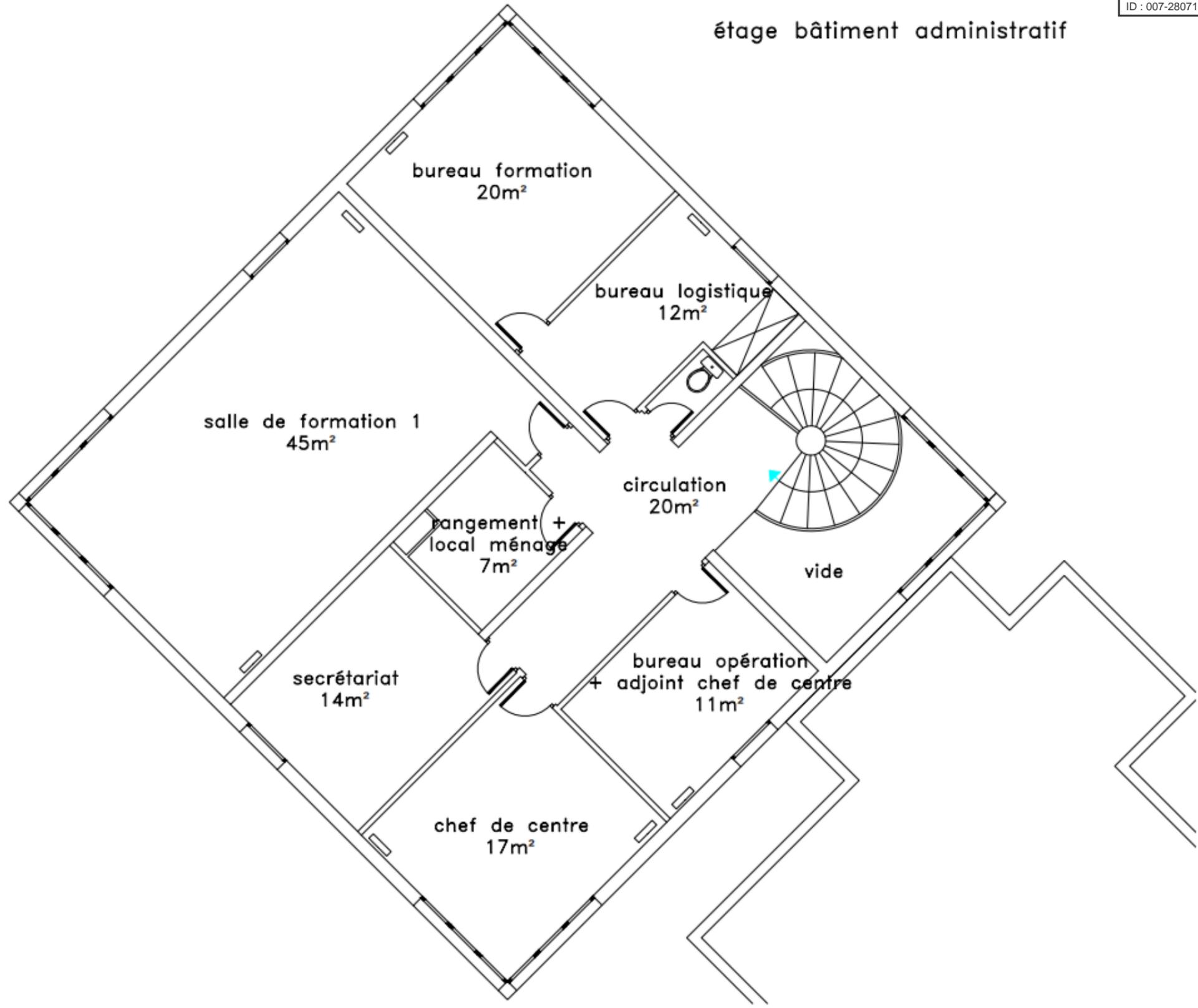
Chaufferie	10m <sup>2</sup>
Groupe électrogène	6m <sup>2</sup>
Tour de séchage et tunnel	

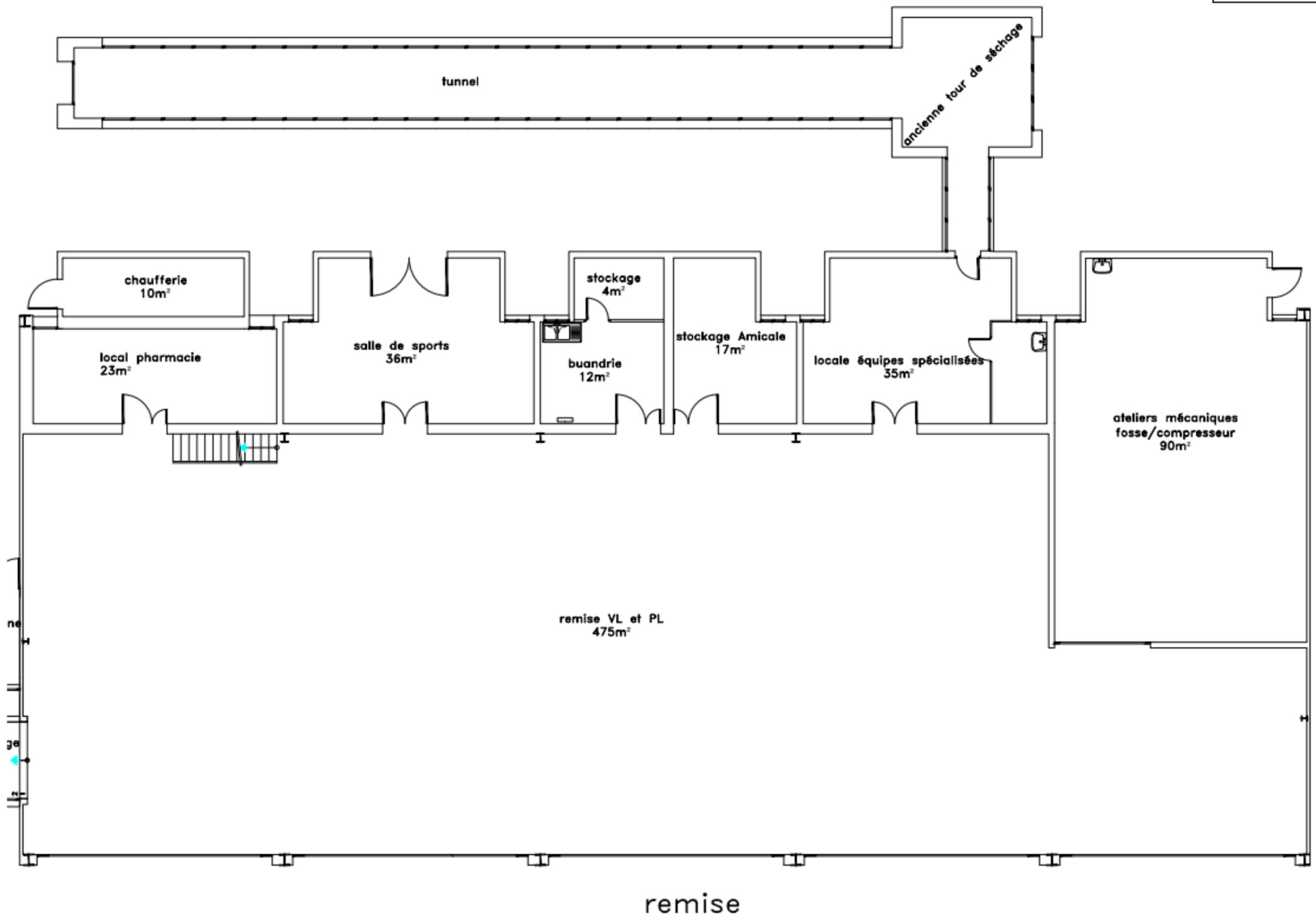
**Voir plans des locaux ci-après**

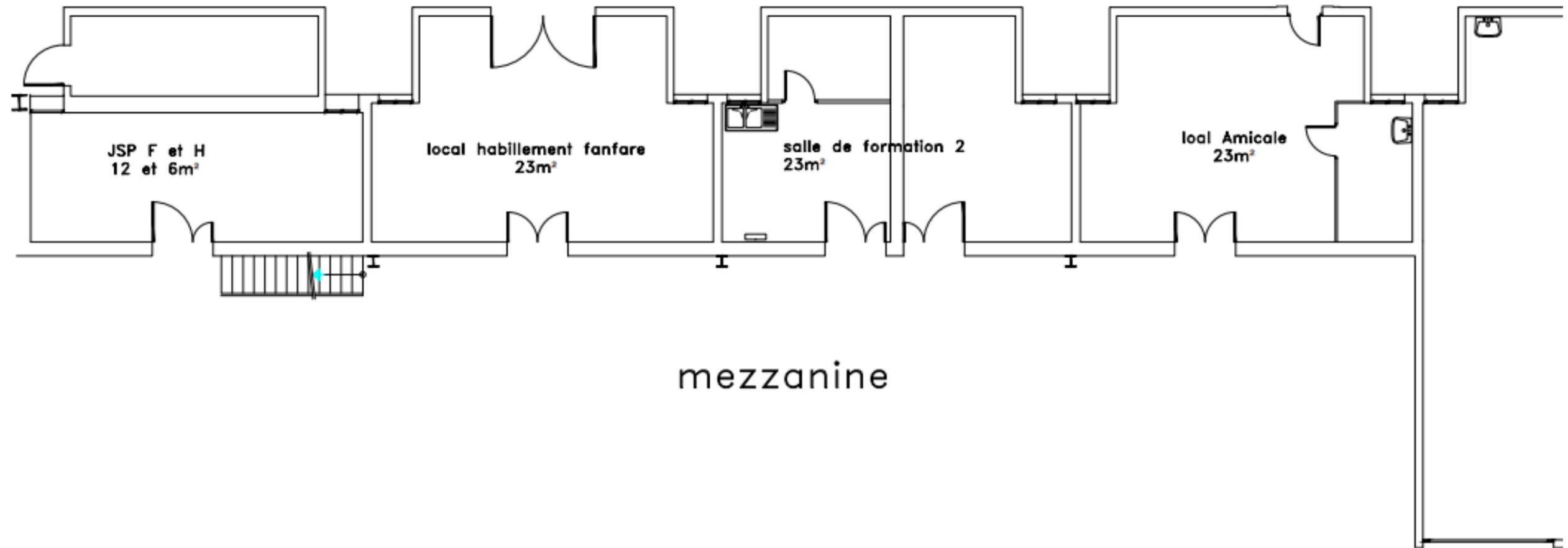
# rdc bâtiment administratif



# étage bâtiment administratif







mezzanine

### 3. Bilan fonctionnel

Ce bilan a été dressé suite à différentes réunions avec le chef de centre auquel était associé un groupe de travail représentatif du personnel féminin et masculin, ainsi que des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Local	Points forts	Points faibles
Salle d'alerte	Vue sur l'aire de manœuvre Surfaces Situation proche de l'entrée et à proximité des vestiaires	Manque un poste informatique pour l'officier de garde Réseaux courants faibles et forts entremêlés Insuffisamment équipé en point d'accès Pas de couverture wifi Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures
Vestiaires féminins	Situation proche de la salle d'alerte	Sous dimensionnés et pas adaptés aux effectifs Ventilation / aération
Vestiaires masculins	Situation proche de la salle d'alerte	Sous dimensionnés et pas adaptés aux effectifs Pas de lumière naturelle Ventilation / aération
Foyer	Situation en rdc, proches des entrées avec accès possible sur une terrasse extérieure	Surface insuffisante Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures Ventilation
Cuisine	Attenante au foyer	Ouverte en totalité sur le foyer Equipements de cuisine obsolètes Surface de préparation insuffisante Pas de coin prévu pour prendre les repas Ventilation
Salle de repos	Dimensions	La localisation et/ou le manque d'insonorisation ne permettent pas le repos
Dortoir hommes		Dortoir prévu pour 8 SP Pas d'intimité Pas d'espace douches à proximité Ventilation
Chambres filles	Chambre double	Pas d'espaces douches à proximité Ventilation
Local ménage rdc	Situation	
Chef de centre	Dimensions Vue sur l'aire de manœuvre Proche bureau secrétariat et autres services (formation, opération...) Proche coin reprographie	Pas de couverture wifi Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures
Secrétariat	Dimensions Proche bureau chef de centre et autres services (formation, opération...)	Pas de couverture wifi Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures

	Proche coin reprographie	
Formation + logistique	Proche bureau chef de centre Proche coin reprographie	Obligation de passer par un des bureaux pour accéder à l'autre Insuffisamment équipé en point d'accès Pas de couverture wifi Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures
Opération + adjoint chef de centre	Proche bureau chef de centre Proche coin reprographie	Sous dimensionné Insuffisamment équipé en point d'accès Pas de couverture wifi Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures
Salle de formation 1	Dimensions	Pas de couverture wifi Manque prises électriques Absence de prises réseau Mauvaise occultation des fenêtres lors de l'utilisation du vidéoprojecteur Manque local de rangement « formation » Forte déperdition thermique par les menuiseries extérieures
Local rangement + ménage		Pas de local ménage dédié mais local partagé avec rangement divers Manque dévidoir
Remise VL et PL Box de rangement		Mauvaise répartition de l'éclairage Surface de rangement insuffisante Box en nombre insuffisant Pas de local VSAV Pas de local désinfection Pas de zone « tenues de feu » dédiée Pas de zone de rangement « rangers » Aérothermes vieillissants Manque prises électriques Absence de prise réseau Pas d'accès sur l'extérieur par porte simple ouvrant
Ateliers mécaniques Fosse Compresseur	Dimensions	Fosse non sécurisée (accès, éclairage) Utilisation du compresseur non sécurisé (mur de protection) Manque prises électriques Absence de prise réseau Manque point d'eau Porte donnant sur l'extérieur obsolète Pas d'espace de stockage sécurisé (grilles)
Local pharmacie	A proximité immédiate des VSAV Possibilité de fermer le local à clé	Local surdimensionné
Salle de sports		Sous dimensionné Ventilation / aération / chauffage

Buanderie	A proximité immédiate de la remise	Ventilation / aération / chauffage
Local Amicale		
Local équipes spécialisées	A proximité immédiate de la remise	Stockage des différentes équipes spécialisées dans un local unique
JSP filles en mezzanine		Sous dimensionnés Pas de sanitaires Ventilation / aération / chauffage
JSP masculins en mezzanine		Sous dimensionnés Pas de sanitaires Ventilation / aération / chauffage
Salle de formation 2		Pas de couverture wifi Manque prises électriques Absence de prises réseau Insuffisamment équipé Manque local de rangement « formation » Ventilation / aération / chauffage
Stockage Amicale		

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, les déficits fonctionnels et techniques des locaux seront pris en compte.

#### **4. Bilan technique**

##### a. Diagnostic de performance énergétique

Annexe 1

##### b. Cibles énergétiques

Annexe 2

##### c. Diagnostic amiante avant travaux

Annexe 3

##### d. Rapport de vérification des installations électriques

Annexe 4

#### **5. Contraintes**

##### a. Continuité de service

Une ou plusieurs solutions pour assurer la continuité de service durant la totalité de la phase travaux est à proposer et à chiffrer par le maître d'œuvre. Aucune entrave à la circulation des véhicules d'intervention, à l'activité des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et à la formation des JSP ne sera acceptée.

##### b. Bâtiment

Le bâtiment est classé ERT. Il sera conforme aux articles R. 4211 et suivants du code du travail.

##### c. Urbanisme

Le projet devra respecter le plan local d'urbanisme en vigueur et approuvé le 23 mars 2017.

Le PLU est consultable depuis l'adresse suivante : <https://lavaultesurrhone.fr/fr/>

#### **6. Les objectifs du projet**

##### a. Besoins en surfaces

Les surfaces suivantes sont théoriques et optimisées.

Elles sont calculées sur la base des effectifs suivants :

- sapeurs-pompiers féminins : 40
- sapeurs-pompiers masculins : 60
- jeune sapeurs-pompiers filles : 20
- jeune sapeurs-pompiers garçons : 20

Zone administrative			
Dénomination	Surface théorique m <sup>2</sup>	Nombre	Localisation possible (hors liens fonctionnels)
Salle d'alerte	15	1	rez-de-chaussée
Chef de centre	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Adjoint chef de centre	12	1	rez-de-chaussée ou étage
Secrétariat	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Bureau opération	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Bureau formation	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Bureau logistique	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Bureau Amicale des SP	15	1	rez-de-chaussée ou étage
Bureau encadrant JSP	12	1	rez-de-chaussée ou étage
Salle de formation / réunion	90	1	rez-de-chaussée ou étage
Archives	8	1	rez-de-chaussée ou étage

227m<sup>2</sup>

Zone de services			
Dénomination	Surface théorique m <sup>2</sup>	Nombre	Localisation possible (hors liens fonctionnels)
Vestiaires féminins	52	1	rez-de-chaussée
Vestiaires masculins	78	1	rez-de-chaussée
Vestiaires JSP filles	23	1	rez-de-chaussée ou étage
Vestiaires JSP garçons	23	1	rez-de-chaussée ou étage
Sanitaires rez-de- chaussée	8	1	
Sanitaires étages	8	1	
Sanitaires/vestiaires chambres	16	1	rez-de-chaussée ou étage
Local ménage rez-de- chaussée	4	1	
Local ménage étage	4	1	
Buanderie	8	1	

224m<sup>2</sup>

Zone de vie			
Dénomination	Surface théorique m <sup>2</sup>	Nombre	Localisation possible (hors liens fonctionnels)
Chambres double	10	6	rez-de-chaussée ou étage
Foyer	80	1	rez-de-chaussée
Terrasse extérieure	30	1	rez-de-chaussée
Cuisine / repas	15	1	rez-de-chaussée
Salle de repos	25	1	rez-de-chaussée
Salle de sports	50	1	rez-de-chaussée ou étage
Rangement sports	10	1	rez-de-chaussée ou étage

270m<sup>2</sup>

Zone remise			
Dénomination	Surface théorique m <sup>2</sup>	Nombre	Localisation possible (hors liens fonctionnels)
Local VSAV (3 véhicules)	170	1	
Remise autres véhicules	360	1	
Box nautique	10	1	rez-de-chaussée
Box déblaiement	10	1	rez-de-chaussée
Box brûlage dirigé	10	1	rez-de-chaussée
Box ateliers mécaniques	10	1	rez-de-chaussée
Box Amicale	10	1	rez-de-chaussée
Box supplémentaires	10	2	rez-de-chaussée
Zone vêtements feux	55	1	rez-de-chaussée
Ateliers / fosse	80	1	

735m<sup>2</sup>

Circulations (15%)

110m<sup>2</sup>

**Soit un besoin global de surfaces utiles de 1 566m<sup>2</sup> hors local chaufferie, local groupe électrogène et aménagements extérieurs. Ce bilan laisse donc apparaître un déficit de surfaces de 286m<sup>2</sup>.**

b. Schéma fonctionnel

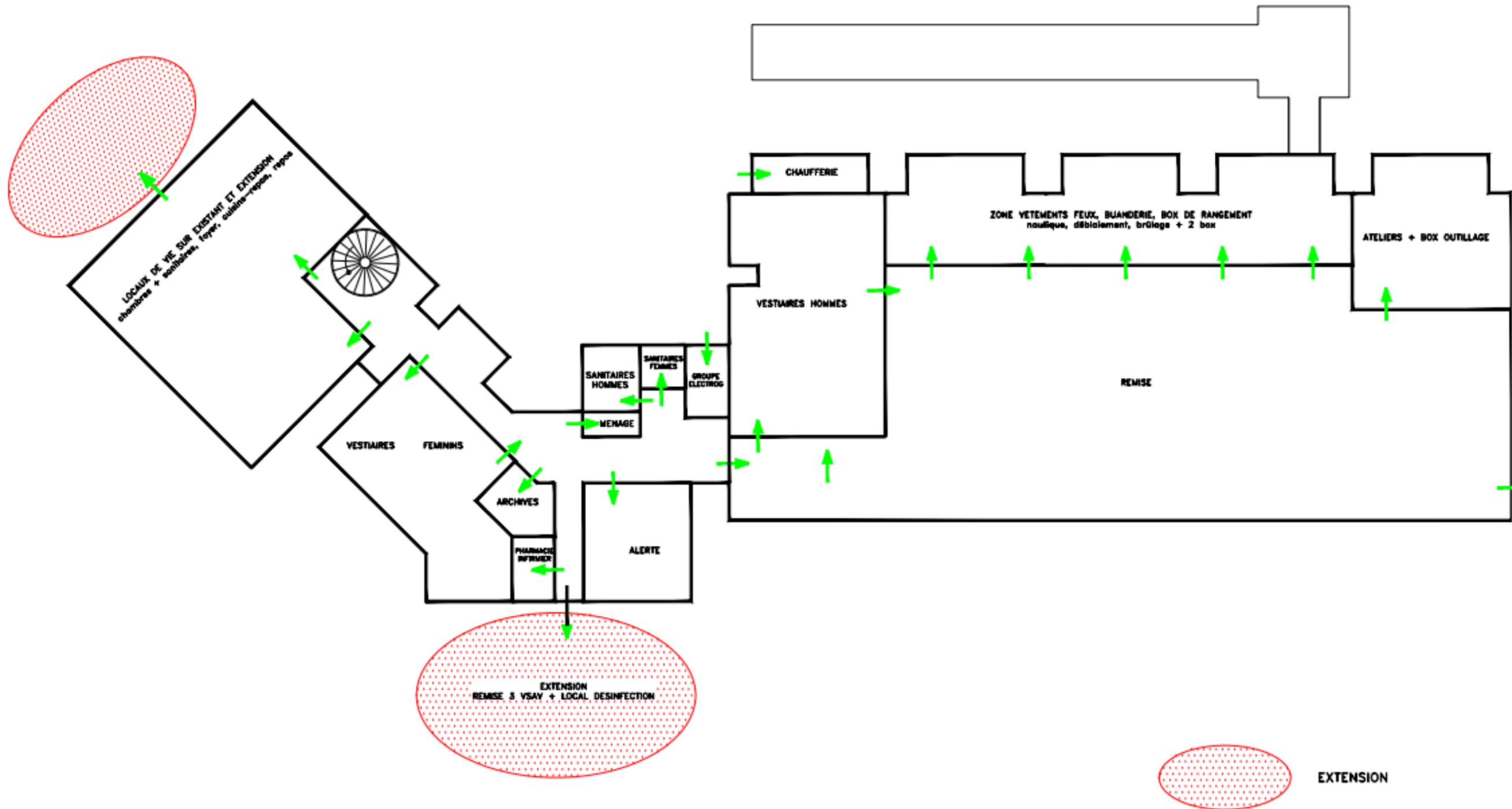


c. Les enjeux

Les enjeux et objectifs du projet sont multiples :

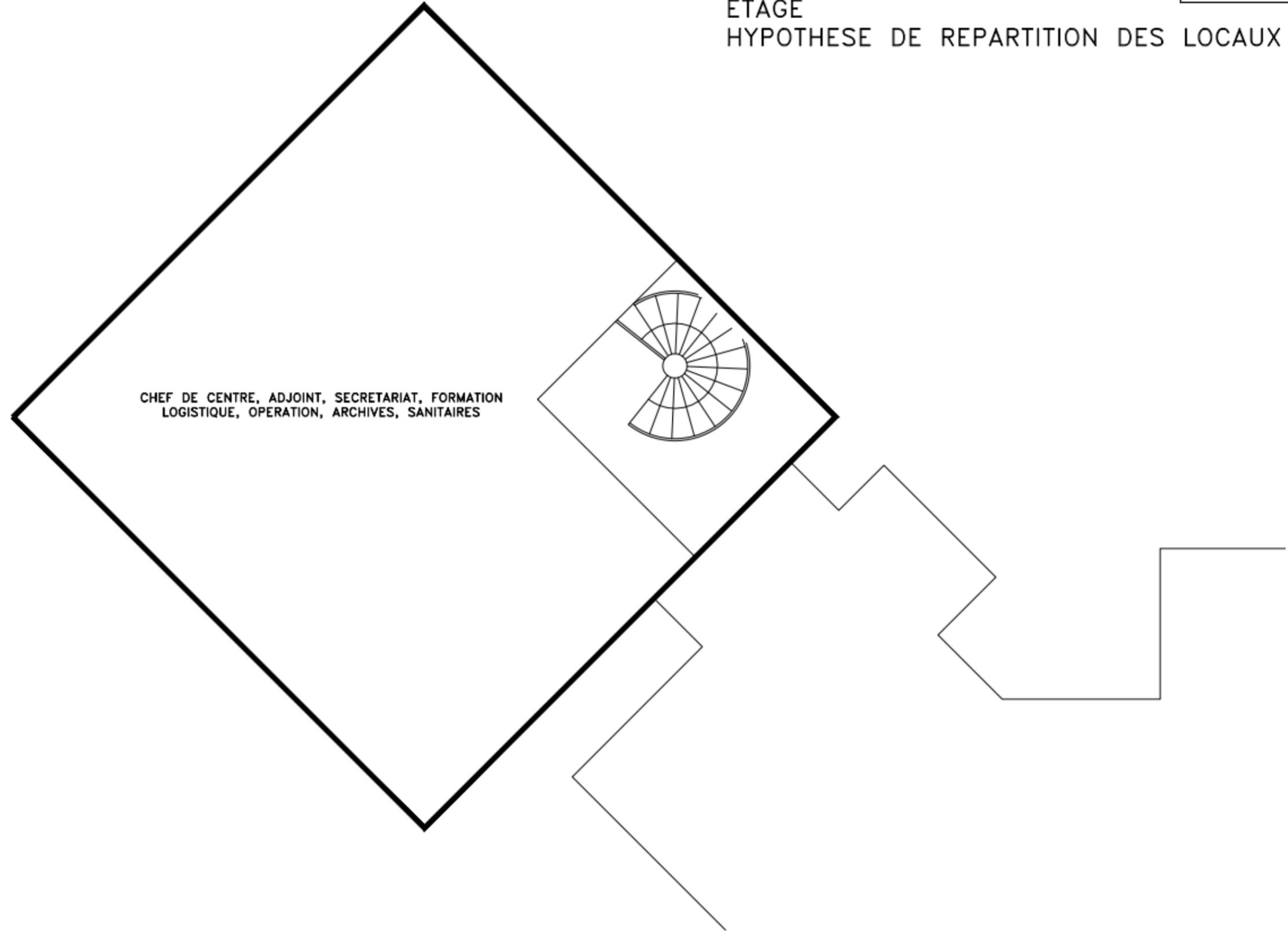
- amélioration des liens fonctionnels
- amélioration des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment et principalement des menuiseries extérieures et des toitures
- amélioration des systèmes de production et de distribution des réseaux hydrauliques (ECS, chauffage-refroidissement) et de ventilation
- amélioration des réseaux de courants faibles et forts
- optimisation des surfaces existantes par une redistribution des locaux si nécessaire
- création d'un local VSAV / désinfection et de toute autre surface permettant la suppression des bâtiments modulaires qui accueillent les locaux JSP et une partie des vestiaires/sanitaires féminins
- mises en conformités réglementaires obligatoires
- amélioration du confort des usagers
- création d'une terrasse extérieure
- aménagement des espaces extérieurs
- amélioration de la couverture incendie par l'enfouissement d'une cuve (des cuves) ou la pose d'une réserve souple pour un volume total de 120m<sup>3</sup>

# RDC HYPOTHESE DE REPARTITION DES LOCAUX



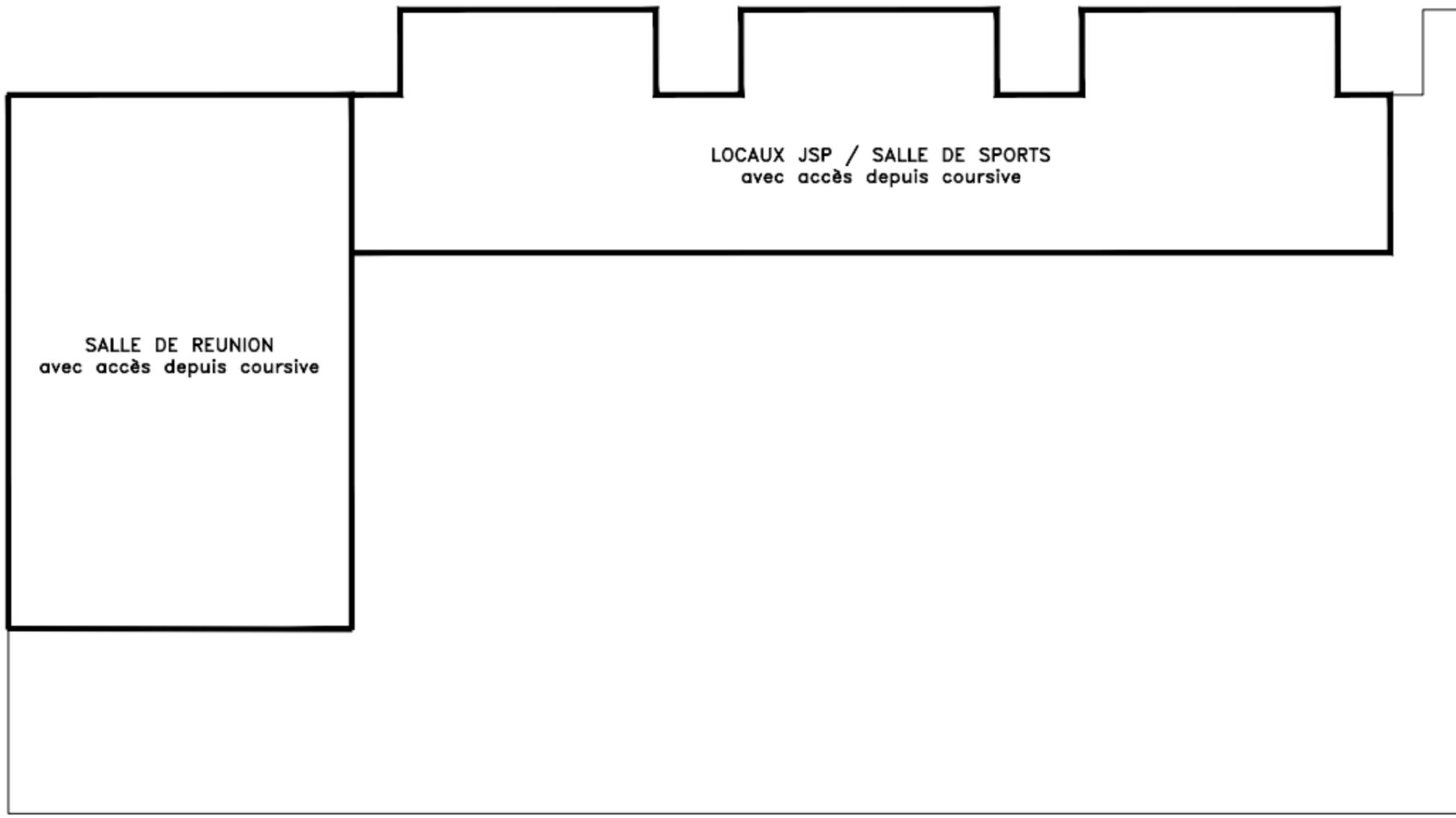


# ETAGE HYPOTHESE DE REPARTITION DES LOCAUX





# MEZZANINE HYPOTHESE DE REPARTITION DES LOCAUX



Le maître d'ouvrage souhaite pouvoir disposer de 2 esquisses du projet.

Le maître d'œuvre devra donc s'assurer :

- de la faisabilité technique et financière des hypothèses d'implantations présentées précédemment
- de présenter toute autre organisation (surélévation, autre extension...) qui réponde aux exigences technique, financière et organisationnelle.

Il appartiendra au maître d'œuvre de produire l'ensemble des documents nécessaires au choix final du maître d'ouvrage. Ces prestations seront incluses dans la proposition financière de la Moe en phase diag-esquisse.

## 8. Exigences

### a. Performance énergétique

La consommation d'énergie primaire du bâtiment est de 286 kWh/m<sup>2</sup>/an dont 50 kg CO<sub>2</sub>/an/m<sup>2</sup>.

Le DPE identifie donc le bâtiment comme peu performant énergétiquement : DPE E.

L'objectif de l'opération est de se rapprocher ou d'atteindre un classement B pour la consommation d'énergie primaire et A pour les émissions de gaz.

Pour cela le maître d'œuvre pourra s'appuyer sur les recommandations du diagnostiqueur qui préconise :

- L'isolation des murs par l'extérieur du bâtiment administratif
- L'isolation des planchers supérieurs par l'extérieur
- Le remplacement du système de chauffage et de production d'ECS par une PAC air/eau
- Le remplacement des menuiseries extérieures
- Le remplacement du système de refroidissement

Le maître d'œuvre s'assurera dès la remise de son offre du respect de l'enveloppe prévisionnelle en cas de mise en œuvre de ces procédés.

### b. Installations et équipements techniques – réseaux humides

Soucieux d'une parfaite maîtrise des coûts de maintenance, d'entretien et d'exploitation, le maître d'ouvrage est ouvert à toute solution technique permettant une réduction des frais de fonctionnement, que ce soit en termes d'éclairage, d'isolation thermique ou de consommation d'eau.

L'utilisation des énergies renouvelables est une piste possible dans la mesure où l'étude en la matière reste économiquement viable au regard de l'enveloppe budgétaire. La mise en œuvre de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïques pourra être envisagée. Le maître d'œuvre sera en mesure d'argumenter ses propositions afin que le maître d'ouvrage dispose de tous les éléments utiles à sa décision.

### Chauffage-rafraichissement

La production de chaleur est actuellement assurée par une chaufferie alimentée au gaz de ville. En fonction de l'état de l'installation un changement d'énergie pourra être envisagé. En cas de nouveaux circuits hydrauliques, ceux-ci seront réversibles et assureront le chauffage et le rafraichissement des locaux.

L'amplitude de régulation des températures par les utilisateurs sera limitée.

Les locaux suivants seront rafraichis :

- Zone administrative
- Foyer / cuisine / repos
- Chambres
- Salle d'alerte

Les températures de consigne de chauffage seront les suivantes :

- Zone administrative : 19°
- Zone de vie : 19°
- Chambres : 19°
- Salle de sports : 15°
- Salle d'alerte : 19°
- Remise : maintien hors gel (7°)
- Sas VSAV : 15°

Les organes de régulation ainsi que les éléments de coupure nouvellement posés seront positionnés de manière à être facilement accessibles. Ces organes de coupure devront faciliter les interventions par zone.

Les gaines techniques nouvellement posées seront visitables ou constituées de cloison ou plafond démontables.

#### Ventilation

La ventilation mécanique des locaux devra répondre aux normes en vigueur. Une extraction spécifique pourra être mise en place pour les espaces sanitaires ainsi que pour la zone « vêtements feux ».

Une variation des débits sera mise en place en fonction de l'occupation des locaux.

#### Adduction d'eau – eau chaude sanitaire

Un diagnostic du réseau d'eau sera effectué et amènera si nécessaire vers le remplacement des conduites vieillissantes ou usées.

Les possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables seront étudiées. Le maître d'œuvre soumettra au maître d'ouvrage des solutions économiquement viables.

L'adoucisseur sera conservé.

#### Eaux usées

Les conduites d'eaux usées en vide sanitaire seront inspectées et le cas échéant remplacées

#### Traitement des eaux pluviales et des eaux de ruissellement

Le maître d'œuvre s'assurera que l'ensemble des eaux de ruissellement seront traitées au travers d'un séparateur d'hydrocarbures. L'alarme du séparateur hydrocarbure se trouvera en salle d'alerte.

Les eaux de toiture seront collectées et stockées dans une ou 2 cuves DFCI d'une capacité totale de 120m<sup>3</sup>. Ces cuves pourront être enterrées ou rigides.

#### c. Courant fort et courant faible

Les points d'accès (PA : un point d'accès est un ensemble de 6 PC + 4RJ45) seront présents dans chacun des locaux suivants en plus d'un appareillage domestique :

Chef de centre : 1PA

Adjoint : 1PA

Secrétariat : 1PA

Bureau opération : 1PA

Bureau formation : 1PA

Bureau logistique : 1PA

Bureau Amicale : 1PA

Bureau encadrant JSP : 1PA

Salle de formation : 4PA

Foyer : 2PA

Cuisine : 1PA  
Salle de repos/télé : 1PA  
Salle d'alerte : 3PA  
Remise : 3 PA  
Local VSAV : 2 PA  
Salle de sports : 1PA

L'acheminement des réseaux pourra se faire sous goulotte double compartiment.

d. Eclairage

L'ensemble des équipements d'éclairage (locaux réaménagés, locaux non modifiés et espaces extérieurs) seront de type led. Un éclairage sur détection sera mis en place dans les circulations et les locaux sans éclairage naturel à l'exception du local TGBT. Les détecteurs seront judicieusement réglés afin de trouver le meilleur compromis entre le nombre d'extinction allumage et le temps d'allumage par détection. Les détecteurs seront choisis de manière à éviter les déclenchements intempestifs.

En cas de baisse significative des besoins en puissance, le circuit secouru par le groupe électrogène sera modifié en conséquence.

Les nouveaux chemins de câbles devront respecter une espace libre de 30%.

Un report des commandes d'éclairage de la remise, du local VSAV et des éclairages extérieurs se mise en place dans la salle d'alerte.

Conformément à l'article R4213-2 du code du travail, l'éclairage naturel sera à privilégier dans l'ensemble des locaux de travail. Cette condition sera étendue à l'ensemble des locaux dans la mesure du possible. Des puits de lumière pourront être mis en œuvre dans les circulations ou les lieux de stockage.

e. Aménagements intérieurs

Peinture : Il sera chiffré une remise en peinture générale des murs des locaux non impactés par les travaux, y compris les opérations de préparations préalables des supports.

Protections murales : Des protections murales pvc type « décochoc » seront installées dans les circulations du rez-de-chaussée sur une hauteur d'1,20m.

Placards : On retrouvera des placards coulissants dans les bureaux nouvellement créés. Ces placards seront aménagés avec des systèmes de crémaillère permettant la mise en place de 5 étagères au minimum avec possibilité de réglables pour dossiers suspendus.

Salle de formation : La salle de formation/réunion sera équipée de 2 vidéoprojecteurs et de 2 écrans de projection. On pourra y retrouver un espace de rangement. Cet espace pourra être scinder en 2 par une cloison amovible. L'occultation des menuiseries extérieures pourra être doublée par des équipements type store vénitien pour éviter toute gêne à la projection causée par la luminosité.

Cuisine : L'espace cuisine sera équipé d'un plan de travail avec 1 évier double bac et du mobilier de rangement haut et bas. Il est à prévoir le nécessaire pour l'alimentation électrique d'un four micro-onde, d'un réfrigérateur, plaque de cuisson et d'une hotte d'aspiration. La cuisine sera attenante au foyer.

Foyer : L'espace foyer sera équipé des alimentations nécessaires pour l'installation d'une machine à boissons. Cet espace sera ouvert sur une terrasse extérieure de 30m<sup>2</sup> équipée d'un point d'eau, de 3 prises électriques 16A+T et d'un éclairage. On y accèdera par une porte-fenêtre.

Vestiaires : Les espaces vestiaires se composeront d'une surface « casiers » et d'une surface dédiée aux sanitaires. Les casiers seront simples (0,55pf / 0,50lg / 2,10ht) ou doubles (0,55pf / 1,00lg / 2,10ht). Une zone centrale pourra être prévue pour accueillir des bancs avec porte-manteaux pour faciliter l'habillage. Les douches seront exclusivement individuelles et séparées par des cloisons type « France équipement ». Il faudra prévoir un robinet de puisage pour faciliter le nettoyage ainsi que des siphons de sol. Idéalement les vestiaires féminins et masculins seront séparés par une cloison amovible permettant une modularité 1/3 – 1/2.

Salle de sports : Le revêtement de la salle de sports sera souple et adapté. Il sera prévu un lavabo, une porte tierce permettant le passage des agrès et des ventilations.

f. Salle d'alerte

La salle d'alerte ne sera pas déplacée. Toutefois les réseaux de courant faibles et forts seront repris et améliorés.

Il sera prévu un pupitre de travail de 80cm de profondeur et d'une longueur d'environ 4 mètres sur lequel seront positionnés les équipements d'alerte informatique. Une goulotte double compartiment y sera accolée et comprendra 8 RJ45 et 10 PC.

Un plan de travail d'environ 40cm de profondeur et 2 mètres de long sera positionné pour les moyens radiophoniques. On retrouvera une goulotte double compartiment avec 2 RJ45 et 10 PC.

Le pupitre central pourra être supprimé.

Un poste informatique équipé d'un PA sera prévu pour le sous-officier de garde.

On retrouvera des équipements "domestiques" (4 PC et 2 RJ45) répartis sur l'ensemble du local.

Les circuits existants non utilisés seront supprimés.

Un report des commandes des portails électriques et des éclairages extérieurs sera positionné dans la salle d'alerte.

Un pan de mur doit pouvoir être équipé d'un tableau blanc et avoir une surface pour de l'affichage.

g. Local VSAV - désinfection

L'espace VSAV devra pouvoir accueillir 3 véhicules (caractéristiques en annexe).

L'accès se fera par un portail motorisé unique d'ouverture 3,50m\*3,50m.

Un stationnement en épi sera privilégié et matérialisé au sol.

Le revêtement de sol sera de type dalle béton finition quartzée.

Ce volume comprendra pour chacun des véhicules une prise de type Maréchal avec fiche femelle installée côté chauffeur et arrivant depuis le plafond pour permettre la recharge des appareils médicaux embarqués.

Ce local sera à proximité immédiate de la salle d'alerte et sera communicant avec elle par une fenêtre coulissante.

Dans ce volume on retrouvera un local désinfection d'environ 10m². Il pourra être fermé et lessivé à grande eau sur toute sa hauteur (prévoir un siphon de sol). Le revêtement mural pourra être de type carrelage à joint mince ou cloison isotherme. On trouvera dans ce local une table de désinfection verticale en inox et 2 tables inox d'appoint qui permettront une marche en avant « dépôt du sale / désinfection / séchage » ainsi qu'un lave-mains à commande au genou.

Un stockage des produits pharmaceutiques fermant à clé ainsi qu'un local de premier apport seront également présents à proximité (local pharmacie/infirmier).

h. Box de rangement

Les box de rangement devront pouvoir être fermés à clé. Des portes coulissantes grillagées pourront remplacer les façades maçonnées.

i. Organigramme

Le remplacement des cylindres des menuiseries conservées ainsi que la mise en place d'un organigramme seront prévus. Cet organigramme devra également prendre en compte les nouvelles menuiseries intérieures et extérieures.

Le schéma de l'organigramme souhaité par le SDIS07 sera présenté au maître d'œuvre après la phase APD.

j. Bardage

Une réfection du bardage métallique sera envisagée. Cette réfection pour

- d'un nettoyage par hydro lavage
- d'un traitement anti-corrosion
- d'une remise en peinture

Il appartient au maître d'œuvre de prioriser les zones à traiter et de proposer la solution la plus viable économiquement.

k. Révision des portes sectionnelles

Il sera prévu une révision générale des portes sectionnelles motorisées et manuelles. Il n'est pas prévu de contrat de maintenance dans le cadre de l'opération.

l. Alarme incendie / protection incendie

Une alarme incendie de type 4 sera mise en place. Elle sera couplée au circuit électrique des blocs autonomes de sécurité.

Des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée seront installés dans les circulations menant aux chambres.

Il sera prévu la dépose des extincteurs de fumée et leur stockage sur site pendant les travaux. Ces extincteurs seront reposés en fin de chantier et un appoint sera effectué le cas échéant.

m. Zone "tenues de feux"

Il sera prévu dans la remise une zone de stockage et de nettoyage des tenues de feux qui pourraient avoir été souillées au retour d'intervention. Cette zone pourra être séparée des travées par un cloisonnement. Elle sera ventilée naturellement et/ou mécaniquement. A proximité immédiate on retrouvera un robinet de puisage et une évacuation par un siphon de sol. Les tenues de feux seront stockées soit sur portants mobiles transportables à l'air libre (à intégrer au coût des travaux), soit sur patères fixes.

n. Tour et tunnel de séchage

Le tunnel sera déposé et évacué et la fosse sera comblée. Le remblai sera compacté de manière à pouvoir accueillir une zone de stationnement des véhicules.

L'accès à la tour depuis l'extérieur sera sécurisé. Il sera installé sur la tour un balcon de manœuvre permettant l'exercice des sapeurs-pompiers. Le balcon situé à environ 3 mètres de hauteur devra pouvoir accueillir 4 personnes.

o. Candélabres extérieurs

Les candélabres extérieurs seront remplacés par des candélabres à éclairage par led sur détection. L'alimentation en énergie sera autonome par panneaux photovoltaïques. Les massifs béton de fixation seront repris.

p. City stade

Un terrain multisports type city stade sera mis en place. Ce terrain aura une dimension de 25m\*15m. Le revêtement de sol sera semi-synthétique. Le terrain sera fermé des 4 côtés par une clôture type main-courante de 2m de haut supportant l'impact des ballons. Cette main-courante sera surmontée d'un filet par ballons de 3m de haut. Il sera prévu 2 buts multi-jeux (foot-hand-basket), 2 poteaux multi-jeux (volley-tennis) et un marquage au sol multi-couleurs. L'emplacement sera à définir en cours d'études.

q. Aire de manœuvre et de désincarcération

L'aire de manœuvre et de désincarcération existante sera améliorée. Elle permet de réaliser des manœuvres de secours routier et d'incendie. La plate-forme devra avoir une surface minimum de 150m<sup>2</sup> avec un revêtement de sol stérile, en béton ou en enrobé. Il sera prévu un point bas pour collecter les eaux de ruissellement vers un séparateur hydrocarbures.

r. Cuves de défense incendie

Une (des) cuve(s) d'une capacité totale de 120m<sup>3</sup> sera mise en place sur le site. Cet équipement sera alimenté par les eaux de toiture. Les cuves seront enterrées ou souples pour une installation en extérieur.

s. Bornes électriques de recharge de véhicules

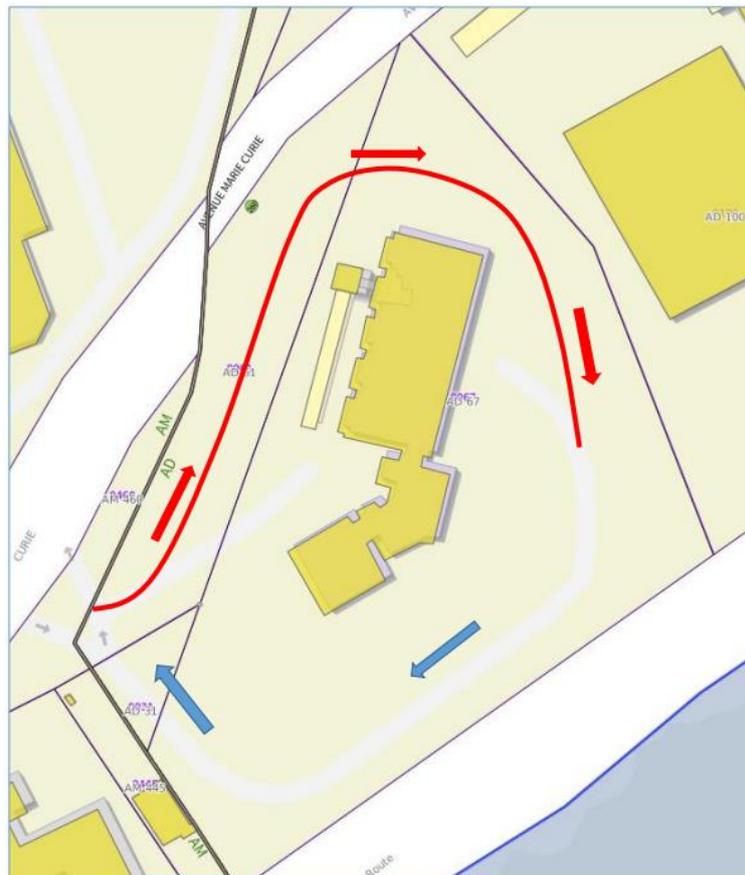
La zone de stationnement du personnel sera pré-équipée pour permettre la recharge d'un véhicule électrique. On prévoira la pose de 2 fourreaux Ø 63 depuis le TGBT jusque dans un regard de visite pré-maçoné.

## 9. Prestations supplémentaires éventuelles

Dans le cadre des marchés de travaux, il sera prévu 2 prestations supplémentaires éventuelles.

a. Nouveau sens de circulation

Il sera chiffré la mise en place d'un nouveau sens de circulation tel que défini dans le plan ci-dessous. Cette voie de circulation d'une largeur de 3.00m sera réalisée en enrobé et devra supporter les poids lourds. Elle sera délimitée par des bordures de trottoir.



- ➔ Sens de circulation existant  
➔ Sens de circulation à prévoir en PSE

b. Pylône de transmission

Il sera chiffré la dépose du mât de transmission haubané et la pose d'un pylône de transmission autoportant d'une hauteur de 18 mètres.  
Les antennes déposées seront reposées.

**10. Montant et calendrier prévisionnels**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 800 000 € HT répartis ainsi :

- Extension : 440 000 € HT
- Réhabilitation : 1 200 000 € HT
- Terrain multisports : 50 000 € HT
- Aménagements extérieurs : 110 000 € HT

Ce montant n'intègre pas le coût des différentes études (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, CSPPS, études de sol), le coût d'acquisition du foncier bâti et le coût du mobilier.

Les perspectives concernant les phases d'études et de travaux sont les suivantes :

- Durée des études : 9 mois
- Dépôt de la demande de PC : juillet 2024
- Durée des travaux : 12 mois y compris période de préparation

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Diagnostic de performance énergétique
- Annexe 2 : Cibles énergétiques
- Annexe 3 : Diagnostic amiante avant travaux
- Annexe 4 : Rapport sur la conformité des installations électriques
- Annexe 5 : Modèle table de désinfection
- Annexe 6 : Schéma de principe du local désinfection
- Annexe 7 : Gabarit des véhicules